

Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Plan d'amélioration Web

Informations sur l'installation

| | | | |
|-------------------------------|--|------------------------------|------------------|
| Nom de l'installation visitée | CHSLD LECLERC | | |
| Statut | Public | Nbre de lits perm. au permis | 162 |
| Établissement | CIUSSS DE L'ESTRIE – CHU DE SHERBROOKE | Adresse | 250, rue Déragon |
| Région | Estrie | Ville | Granby |

Informations sur la visite

| | | | |
|----------------------|-----------------|------------------------|-----------------|
| Date de la visite | 24 octobre 2023 | Reddition de comptes 1 | 24 avril 2024 |
| Date de transmission | | Reddition de comptes 2 | 24 octobre 2024 |
| | | Reddition de comptes 3 | 24 octobre 2025 |

Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion. Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
|--|--|-------------------|
| 1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents. | <ul style="list-style-type: none"> L'installation n'informe pas le résident et ses proches de l'existence du commissaire aux plaintes et à la qualité des services. | Réalisé |

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bienveillance auprès des personnes hébergées et de leurs proches; Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que les moyens visant à contrer la maltraitance.

| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
|--|---|-------------------|
| 2. S'assurer que le personnel répond adéquatement aux besoins et demandes du résident. | <ul style="list-style-type: none"> Certains membres du personnel ne répondent pas promptement aux besoins et demandes du résident. | En cours |

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
|--|--|-------------------|
| 3. S'assurer que chaque résident ait un PAB accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions. | <ul style="list-style-type: none"> • La pratique du PAB accompagnateur n'est pas actualisée. | Réalisé |
| 4. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident soit réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure. | <ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais elle ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement. | Réalisé |
| 5. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins et qui favorisent leur autodétermination. | <ul style="list-style-type: none"> • Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques au niveau : <ul style="list-style-type: none"> - du maintien de leurs capacités fonctionnelles; - des soins d'hygiène. | En cours |

Activité repas



Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social;

Ce moment doit se dérouler dans une ambiance agréable, conviviale en favorisant les interactions et le plaisir de manger.

| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
|---|--|-------------------|
| 6. S'assurer que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt minutes avant le début du repas. | <ul style="list-style-type: none"> • La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité. | Réalisé |
| 7. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis. | <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents. | Réalisé |
| 8. S'assurer que les résidents bénéficient d'une réponse à leurs besoins notamment par une collaboration soutenue, entre les membres du personnel, pendant l'heure des repas. | <ul style="list-style-type: none"> • Certains membres du personnel n'encouragent pas suffisamment le résident qui a besoin de stimulation pour s'alimenter. • Certains membres du personnel ne sont pas suffisamment attentif aux besoins de l'ensemble des résidents. | Réalisé |

Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
|---|---|-------------------|
| 9. S'assurer d'adapter les pratiques, d'aménager et de personnaliser l'environnement physique afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux permettant aux résidents de se sentir comme à la maison. | <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement des lieux physiques ne permet pas au résident de se sentir chez lui et certaines pratiques rappellent un milieu institutionnel, particulièrement, par la présence d'affichage professionnel et administratif dans les aires de vie des résidents. | Réalisé |
| 10. S'assurer d'offrir quotidiennement aux résidents des activités stimulantes, significatives et adaptées. | <ul style="list-style-type: none"> • Les activités individuelles et de groupe ne sont pas offertes sur une base quotidienne. | En cours |
| 11. S'assurer que la communauté soit impliquée dans le milieu de vie. | <ul style="list-style-type: none"> • Différents partenaires de la communauté ne sont pas impliqués dans le milieu de vie sur une base régulière. | Réalisé |